

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 Octobre à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Dominique Colombo, Fabrice Redoules et Sylvia Goulding

Absents excusés : Roger Bourhoven, Sylvia Jouhanneau, Rémy Soullignac

Convocation du 23/10/2017

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 Septembre 2017 à l'unanimité par 8 voix, et validation.

II –Décision modificative N°1

La délibération porte sur une modification du budget 2017 en dépenses afin d'abonder le compte 65 relatif aux autres charges de gestion courante, D65/6531, de la somme de 900 €, qui sera prélevée sur les charges à caractère général – divers, D11/6228.

POUR: unanimité par 8 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

III– Délibération relative à la peinture de la statue de la Vierge et à la réfection des noms gravés sur le monument aux morts

Jérôme Bonafous informe l'assemblée que la statue de la Vierge présentant des traces de rouille et une peinture écaillée, il est devenu nécessaire de la repeindre et que, par ailleurs, la plupart des noms gravés sur le monument aux morts sont devenus illisibles. En conséquence, il propose à l'assemblée le devis de Monsieur Jean-Pierre Verneuil d'un montant de 500€, somme qui serait prélevée sur le compte 2188 si l'assemblée décidait de ces travaux de réfection et acceptait ce devis.

L'assemblée se prononce favorablement et autorise Jérôme Bonafous à signer tout document lié à ces travaux.

POUR: unanimité par 8 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

IV –Délibération afin d'acquérir un chauffe-eau pour la mairie

Jérôme Bonafous fait état de l'absence d'eau chaude dans les sanitaires et propose, dans un souci d'hygiène, la pose d'un chauffe-eau. Différents devis sont présentés à l'assemblée. Cette dernière est favorable à cet équipement qui se fera dans le cadre de l'aménagement de la mairie au compte 2188. Par sa délibération le conseil autorise Jérôme Bonafous à toute signature relative à ces travaux.

POUR: unanimité par 8 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

V – Délibération relative à l'arrêté préfectoral portant sur le projet de périmètre de la fusion d'AQUARESO et du SIAEP, syndicats d'alimentation en eau potable de Cazals

Jérôme Bonafous donne lecture de l'arrêté afin que l'assemblée se prononce sur ce projet de fusion. De nombreux conseillers s'inquiètent d'une position minoritaire au sein de la nouvelle fusion et d'une perte d'autonomie, même si certains points sont par ailleurs satisfaisants. Au terme des échanges, il est procédé au vote

POUR: 0 voix ABSTENTION:/ CONTRE: unanimité par 8 voix

VI – Questions diverses

Point sur les chemins en cours de classement

Accord à l'unanimité, suite au courrier de l'école élémentaire de Cazals concernant une demande de participation pour les classes de neige à hauteur de 100€ par élève

Compteurs Linky, en raison des appels réitérés d'Enedis, l'assemblée attend des conditions plus sereines pour échanger.

Organisation de la « Soirée Châtaigne »

« Repas des Aîné.es », Sylvia Goulding informe les conseillers du traiteur retenu : La Chartreuse, du prix du repas : 21€, et du menu. La participation de la mairie pour les Arquins et les Arquines est discutée; on s'accorde sur un montant de 6€